



PV N°8 du mardi 27 février 2024

Présents : Georges Goizé, Manu Gonzalez, Gérard Gonzalez, Yves Laforgue.

Objet : Coupe de l'Ariège et report de rencontres.

Ouverture de la réunion à 10h.

Coupes de l'Ariège 1 (appel à candidature pour les finales).

Les finales des coupes de l'Ariège seniors 1 et 2 se dérouleront **le samedi 18 mai à 16h pour la Coupe 2 et à 18h pour la coupe 1.**

Un appel à candidature est lancé pour son organisation. Nous vous demandons avant de poser votre candidature de consulter le cahier des charges ci-joint. La demande doit être faite **avant le mercredi 27 mars.**

Report des rencontres.

Suite aux dernières journées de compétition la commission a repositionné les rencontres non jouées :

Départemental 1.

J10. Saverdun II – Mazères est reporté au samedi 9 mars à 20h.

J12. Coussa Hers – Saint Jean du Falga est reporté au samedi 9 mars à 20h.

J13. Lescure – Luzenac II est reporté au dimanche 31 mars à 15h.

Départementale 3.

J13. Luzenac III – Saint Girons III est reporté au dimanche 10 mars à 15h.

Note concernant les reports de match.

Il est rappelé que seuls les arrêtés municipaux peuvent être pris en considération pour une annulation de dernière minute même si la commission d'organisation se laisse le droit d'effectuer un contrôle du terrain à la date prévue initialement.

Pour les autres cas un délai de 10 jours doit être respecté pour toute demande et en plus de l'accord des deux clubs devra être motivée et accompagnée d'une date de repli.

Si la commission accepte la demande c'est elle qui en dernier recours fixera la date du report.

Réunion terminée à 11h30.

La CDOCC

Document joint : Cahier des charges pour l'organisation des finales des Coupes.

DISTRICT ARIEGE FOOTBALL

Commission Départementale Organisation

Coupes et Championnats



ORGANISATION COUPES DE L'ARIEGE

FINALES COUPES ARIEGE

Samedi 18 Mai 2023

CAHIER DES CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

- Les matchs de la compétition devront se dérouler dans un stade répondant aux critères d'infrastructure de la catégorie de stade requise (catégorie 5 et minimum).
- Le club organisateur est responsable de l'ordre et de la sécurité avant, pendant et après les rencontres. Il est tenu d'assurer, en qualité de club organisateur des rencontres, la police du terrain et de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après les matches, de l'attitude des dirigeants, joueurs et public. Il peut être tenu pour responsable d'incidents de tout genre ou de l'insuffisance de l'organisation et faire l'objet de sanctions décidées par la Commission disciplinaire du District de l'Ariège de Football.
- Le Référent du DAF09 lors des Finales sera le Secrétaire Général du District.

- État du terrain de jeu : le terrain de jeu devra être en excellent état, tondu et tracé.
- Vestiaires et douches : ils devront être en parfait état de propreté avant chaque rencontre. Un vestiaire sera affecté à chacune des équipes ainsi qu'aux deux groupes d'officiels (arbitres + délégué) et devra présenter une signalétique.
- Le club vérifiera l'accès des véhicules de secours au stade en mettant en place un système de stationnement approprié afin de faciliter leur éventuelle intervention.

Pharmacie : Le club organisateur devra présenter une boîte à pharmacie garnie pour permettre les premiers soins.

- Une table présentoir devra être prévue afin d'exposer les Coupes et éventuelles récompenses attribuées à la fin de chaque rencontre.
- Une sonorisation sera prévue pour présentation des équipes et remises des récompenses (prévenir le DAF09 en cas d'impossibilité).
- Le Commissaire du club organisateur sera chargé de l'accueil des arbitres et officiels ainsi que des équipes participantes aux différentes finales.
- Les éventuelles photos, par la presse ainsi que par les clubs, seront réalisées 10 minutes avant le début de la rencontre, pour que cette dernière ne prenne pas de retard.
- Le club organisateur mettra à disposition des officiels 1 ballon de match et tiendra à disposition du délégué officiel désigné par le District, 4 ballons supplémentaires afin de pallier rapidement la remise en jeu lorsque le ballon quitte l'aire de jeu.

Chaque club Finaliste devra désigner un délégué à la sécurité (identifié par un brassard ou une chasuble).

Ceux-ci seront inscrits sur la feuille de match avant chaque rencontre. Les brassards devront être fournis par le club organisateur.

- Le club organisateur désignera *un référent COMMISSAIRE-SECURITE* dont la mission sera de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions sécuritaires. Il devra être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances sur ce sujet.
- L'exploitation de la zone vestiaire doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Le club organisateur devra se conformer à la réglementation générale concernant la vente de boissons et de nourriture dans une enceinte sportive.

- Des rafraîchissements seront prévus pour les arbitres et délégués officiels ainsi que pour les équipes participantes (mi-temps et fin de rencontre).

PARTENARIAT – PARRAINAGE

Seule la Commission d'Organisation des Coupes du District de l'Ariège est habilitée à autoriser la présence de partenaires sponsors pour la compétition.

DISPOSITIONS FINANCIERES

- **Frais des arbitres et officiels**

- **Finales :**

- ✓ Les indemnités de déplacement des officiels (arbitres – délégués) seront à la charge du Club organisateur. Le service comptable du DAF09 effectuera le prélèvement automatique à charge du club organisateur.
- ✓ Les facturations inhérentes aux indemnités des officiels seront effectuées par le District et remises au service comptable avec copie au club organisateur.

- **Entrées au stade**

Les entrées au stade pourront être payante et au bénéfice exclusif du club organisateur. Le prix d'entrée ne pourra excéder 5 € (gratuité pour les enfants de - 12 ans).

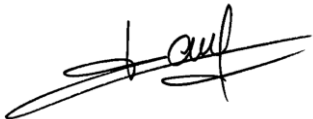
Le District mettra à la disposition de chaque club participant à la compétition un contingent de places gratuites :

- 16 entrées joueurs + 6 entrées dirigeants.

Il pourra également émettre des invitations pour les personnalités et partenaires éventuels.

Les officiels de la Ligue et du District bénéficieront d'une entrée gratuite sur présentation de leurs licences.

Le Président du DAF09 ,



Jean-Pierre MASSE

Le Club Organisateur,

Bon pour acceptation

..... le,

(Signature et cachet du club)

Le Secrétaire Général du DAF09,

Gérard GONZALEZ